

ORCHESTRE NATIONAL DE LILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Grant Thornton SAS

SAS d'Expertise Comptable et de

Commissariat aux Comptes

91 rue Nationale 59045 Lille Cedex

ORCHESTRE NATIONAL DE LILLE

Association

30 Place Mendès France BP 70119
59027 LILLE CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **Exercice clos le 31 décembre 2025**

A l'assemblée générale de l'association ORCHESTRE NATIONAL DE LILLE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ORCHESTRE NATIONAL DE LILLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "4.2 Changements comptables" et "4.3 Comparabilité des comptes comparatifs" de l'annexe des comptes annuels qui exposent le changement de méthode comptable relatif aux incidences de la première application du règlement ANC 2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau du conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 2 avril 2026 à Lille

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton SAS

Membre français de Grant Thornton International

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a series of smaller, connected strokes that end in a horizontal line.

Rudy Jardot

ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	120 628,03	120 628,03		
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	120 628,03	120 628,03		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 066 166,05	1 719 769,34	346 396,71	229 073,91
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 066 166,05	1 719 769,34	346 396,71	229 073,91
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	593 284,31		593 284,31	586 445,71
Participations	1 525,00		1 525,00	1 525,00
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	574 267,57		574 267,57	567 989,59
Autres immobilisations financières	17 491,74		17 491,74	16 931,12
Total II	2 780 078,39	1 840 397,37	939 681,02	815 519,62
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	9 501,69	381,50	9 120,19	9 006,37
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	69 711,54		69 711,54	274 723,33 €
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	2 472 593,59		2 472 593,59	1 441 181,23
Charges constatées d'avance	53 588,10		53 588,10	
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	1 221 771,55		1 221 771,55	2 052 279,11
Disponibilités	380 018,52		380 018,52	472 071,81
Charges constatées d'avance				52 400,26
Total III	4 207 184,99	381,50	4 206 803,49	4 301 662,11
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	6 987 263,38	1 840 778,87	5 146 484,51	5 117 181,73



PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	2 681 272,14	2 730 413,34
Autres		
Report à nouveau	-499 246,04	-549 106,62
Excédent ou déficit de l'exercice	-60 426,62	719,38
Situation nette (sous total)	2 121 599,48	2 182 026,10
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	64 113,21	2 518,53
Provisions réglementées	0,00	0,00
Total I	2 185 712,69	2 184 544,63
AUTRES FONDS PROPRES		
Fonds non remboursables		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
Total II		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés	265 047,19	200 797,01
Total III	265 047,19	200 797,01
PROVISIONS		
Provisions pour risques	60 507,10	56 236,00
Provisions pour charges	123 000,00	309 372,00
Total IV	183 507,10	365 608,00
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	423 530,52	368 267,07
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 815 241,57	1 694 957,42
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	41 954,74	56 006,60
Produits constatés d'avance	231 490,70	247 001,00
Total V	2 512 217,53	2 366 232,09
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	5 146 484,51	5 117 181,73

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
	en €	en €
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services	1 873 455,83	2 190 721,84
Ventes de biens	1 557,30	5 549,38
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	1 871 898,53	2 185 172,46
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs	10 225 614,62	9 792 650,83
Concours publics et subventions d'exploitation	9 710 464,62	9 792 650,83
Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	515 150,00	
<i>Dons manuels</i>	2 150,00	
<i>Mécénats</i>	513 000,00	
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Contributions financières</i>		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	269 690,51	467 798,42
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	66,67	
Utilisations des fonds dédiés	52 608,33	64 716,70
Autres produits	74 768,23	654 044,67
Total I	12 496 204,19	13 169 932,46
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 754,15	5 523,57
Variation de stock	-51,93	-882,49
Autres achats et charges externes	1 946 293,56	1 904 217,75
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	162 720,87	176 135,33
Salaires	7 673 220,17	8 031 954,32
Cotisations sociales	2 509 507,89	2 675 607,36
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	70 213,73	77 228,49
Dotations aux provisions	86 100,00	251 660,00
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	116 858,51	22 993,32
Autres charges	47 111,06	125 493,03
Total II	12 613 728,01	13 269 930,68
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-117 523,82	-99 998,22
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	57 097,20	83 398,12
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change	0,00	0,00
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	57 097,20	83 398,12
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	0,00	180,53
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie		
Total IV	0	180,53
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	57 097,20	83 217,59
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-60 426,62	-16 780,63
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		17 500,01
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
	en €	en €
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0,00	0,00
Total des produits (I + III + V)	12 553 301,39	13 270 830,59
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	12 613 728,01	13 270 111,21
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	-60 426,62	719,38
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	586 729,00	1 692 997,00
Bénévolat		
TOTAL	586 729,00	1 692 997,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	586 729,00	1 692 997,00
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL	586 729,00	1 692 997,00



1. Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

Cette association a pour objet la création et la gestion d'une formation orchestrale régionale de haute qualité, destinée à faire rayonner la vie musicale dans les domaines symphoniques, lyriques et chorégraphiques, tant au niveau régional que national et international.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixés différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Concerts symphoniques
- Ciné-concerts
- Concerts Flash
- Concerts à destination des familles et jeunes publics : Famillissimo/Babyssimo
- Concerts à destination du public scolaire
- Captations audiovisuelles et enregistrement de CD

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus peut être ainsi défini :

- Auditorium Jean-Claude Casadesus à Lille
- Région Hauts-de-France
- France
- Etranger

3. Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

3.1. Faits caractéristiques de l'exercice

Le bâtiment du Nouveau Siècle (bureaux et auditorium) fait l'objet de travaux de mise aux normes en matière de sécurité et désenfumage depuis le 1^{er} avril 2025 et pour une durée estimée de 16 mois.

Pendant cette période, les équipes administratives (hors billetterie) sont relogées dans des bureaux appartenant à la Région Hauts-de-France. Une salle de répétition et de stockage des instruments, ainsi que des bureaux pour la régie d'orchestre sont mis à disposition par la Métropole Européenne de Lille.

L'Orchestre s'est produit dans des salles de spectacles de la métropole (Casino Barrière, Théâtre Sébastopol, Colisée de Roubaix, au Grand Sud, au Centre culturel de Lesquin et à l'Opéra de Lille).

3.2. Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait postérieur à la clôture n'est à mentionner

4. Principes et méthodes comptables

4.1. Principes généraux

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

4.2. Changements comptables

A l'ouverture de l'exercice au 1^{er} janvier 2025, un changement de méthode réglementaire a été effectué de manière obligatoire en appliquant le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Les dispositions du règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application, soit 2025, sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs (2024), et concerne principalement :

- La suppression de la technique des transferts de charges, avec les produits désormais présentés soit en chiffre d'affaires, soit au crédit des postes de charges concernés.
- La nouvelle définition du résultat exceptionnel qui ne comporte désormais que des événements « majeurs et inhabituels »
- Une modification du plan de comptes et une modernisation des états de synthèse, avec notamment une présentation des cessions d'immobilisations (in)corporelles en résultat d'exploitation et la reprise de quote-part de subvention d'investissement en résultat d'exploitation.

En dehors de ces changements ci-dessus, aucun changement de méthode, d'estimation, ni correction d'erreur n'est à signaler.

4.3. Comparabilité des comptes comparatifs

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application 2024 sont présentés selon les nouveaux modèles, dans la colonne « Exercice 2024 ». En effet, le règlement relatif à la modernisation des états financiers s'applique à compter de l'exercice de première application (exercice 2025) sans emporter de retraitement des comptes antérieurs.

Conformément au règlement, les comptes 2024 ne sont pas retraités selon les nouvelles règles.

- En particulier, les produits et charges exceptionnels constatés dans le compte de résultat 2024 tel qu'il a été arrêté et publié sont présentés, dans la colonne « Exercice 2024 », dans les rubriques « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».
- Aussi les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 tel qu'il a été arrêté et publié sont présentés, dans la colonne « Exercice 2024 », dans la rubrique « reprises sur amortissements et dépréciations ».

4.4. Dérogations

Notre entité pratique les traitements comptables suivants :

4.4.1. Investissements financés par mécénat et subvention d'exploitation

L'Orchestre National de Lille gère un parc d'instruments de valeur importante (contrebasses, harpes, percussions, piano...). Le remplacement de ce type d'instrument correspond à un choix artistique plutôt qu'à une situation de renouvellement de matériel hors service.

Lorsque les acquisitions d'instruments de valeurs importantes sont financées par du mécénat et/ou des produits de cessions d'instruments, ou financés par des subventions à projets (OPUS), la part des produits affectée au financement fait l'objet d'une dotation en fonds dédiés sur investissement et la part de la dotation aux amortissements correspondante fait l'objet d'une reprise de fonds dédiés sur l'exercice.

Fiscalement, la plus-value est imposée sur l'exercice de sa réalisation. Les dotations/reprises de fonds dédiés « investissements » dérogatoires sont retraitées fiscalement.

5. Informations relatives aux postes du bilan

5.1. Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ; les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 5.1.2.1.

Association Orchestre National de Lille
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

5.1.1. État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	Situations et mouvements	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice		Valeurs brutes à la fin de l'exercice
				Mise hors service	Cession	
Immobilisations incorporelles						
. Logiciels hors subvention		130 104		9 476		120 628
Immobilisations corporelles						
. Matériel d'orchestre hors subvention		877 853	18 431			896 283
. Matériel d'orchestre subventionné		59 885				59 885
. Matériel d'orchestre projet Opus		46 587	34 348			80 935
. Matériel de cinéma hors subvention		406 560				406 560
. Instal. Aménag. Agencements hors subvention		231 026				231 026
. Instal. Aménag. Agencements subventionnés		1 949				1 949
. Instal. Aménag. Agencements subventionnés HLM			114 125			114 125
. Matériel roulant hors subvention		11 457				11 457
. Mat. Bur. Mat. Inf. hors subvention		185 176	4 718	6 633	1 522	181 739
. Mat. Bur. Mat. Inf. subventionné		3 182				3 182
. Mat. Bur. Mat. Inf. subventionné HLM			15 915			15 915
. Mobilier de bureau hors subvention		55 891				55 891
. Mobilier de bureau subventionné		7 219				7 219
Immobilisations financières						
. Titres de participation		1 525				1 525
. Prêts 1% logement - CIL		567 990	29 010		22 732	574 268
. Dépôts et cautionnements versés		16 931	561			17 492
TOTAL		2 603 334	217 107	16 109	24 254	2 780 078

5.1.2. Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Situations et mouvements	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice		Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
				Mises hors service	Cessions	
Immobilisations incorporelles						
. Logiciels hors subvention		130 104		9 476		120 628
Immobilisations corporelles						
. Matériel d'orchestre hors subvention		695 910	37 924			733 834
. Matériel d'orchestre subventionné		59 885				59 885
. Matériel d'orchestre projet Opus		15 367	11 793			27 159
. Matériel de cinéma hors subvention		401 017	5 543			406 560
. Instal. Aménag. Agencements hors subvention		224 230	729			224 959
. Instal. Aménag. Agencements subventionnés		1 949				1 949
. Instal. Aménag. Agencements subventionnés HLM			8 293			8 293
. Matériel roulant hors subvention		11 457				11 457
. Mat. Bur. Mat. Inf. hors subvention		181 604	3 206	6 633	1 522	176 655
. Mat. Bur. Mat. Inf. subventionné		3 182				3 182
. Mat. Bur. Mat. Inf. subventionné HLM			2 726			2 726
. Mobilier de bureau hors subvention		55 891				55 891
. Mobilier de bureau subventionné		7 219				7 219
TOTAL		1 787 815	70 214	16 109	1 522	1 840 397

5.1.2.1. Modalités d'amortissements

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques constituant ce type d'immobilisation sont amortis selon le mode linéaire en tenant compte d'une durée uniforme d'une année.

Immobilisations corporelles :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en tenant compte d'une durée uniforme de 5 ans.

5.1.3. Prêts Action Logement

Année de remboursement	MONTANT
2027	22 605
2028	22 288
2029	22 550
2030	26 567
2031	26 230
2032	27 058
2033	27 506
2034	27 270
2035	29 223
2036	28 162
2037	28 234
2038	28 096
2039	29 420
2040	28 533
2041	30 229
2042	24 648
2043	27 835
2044	29.739
2045	29.243
2046	29.823
2047	29.010
TOTAL	574 268

5.2. Actif circulant

5.2.1. Stocks et en cours

Les stocks sont constitués des livres, disques et produits dérivés. La valeur brute des stocks est déterminée au dernier prix d'acquisition.

5.2.2. Disponibilité

Les actifs de trésorerie sont comptabilisés à leur valeur historique d'acquisition. Lorsque la valeur liquidative de ces valeurs de placement est supérieure à leur prix d'acquisition, elle ne peut être retenue comme valeur au bilan ; dans le cas contraire la moins-value latente éventuelle donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation.

A la clôture de l'exercice, la plus-value latente est de 22.160 €.

5.2.3. Précisions sur d'autres créances

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	0
Etat et autres collectivités	2 398 803
Autres créances	957
Disponibilités	202
TOTAL	2 399 962

5.2.4. Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges constatées d'avance sont constituées d'autres achats et charges externes pour 53.588 €.

5.3. Tableau des dépréciations de l'Actif

Rubriques	Situations et mouvements	Provisions cumulées au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			Reprises de l'exercice	Ventilation des reprises			Provisions cumulées à la fin de l'exercice
				Exploitation	Financières	Excep.		Exploitation	Financières	Excep.	
Provisions pour dépréciation de l'actif circulant et charges											
	Prov. Dep des stocks	444					62	62			382
	Prov. Dep des créances clients	1 428					1 428	1 428			
	Prov. Ddp des autres créances										
TOTAL		1 871					1 490	1 490			382

5.4. Fonds propres

5.4.1. Tableau de variation des Fonds propres sans droit de reprise

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	0 €				0 €
Réserves					
dont tournées	71 817 €				71 817 €
dont investissement	72 358 €				72 358 €
dont académie orchestre	82 545 €	-25 517 €			57 028 €
dont orchestre métropolitain des jeunes	145 054 €	-23 624 €		60 000 €	61 430 €
dont opus			60 000 €		60 000 €
Projet associatif	2 358 639 €				2 358 639 €
Report à nouveau	-549 107 €	49 861 €			-499 246 €
	0 €				0 €
Excédent ou déficit de l'exercice	719 €		-60 427 €	719 €	-60 427 €
Situation nette	2 182 026 €	719 €	-427 €	60 719 €	2 121 599 €
Fonds propres consommables	0 €				0 €
Subventions d'investissement	2 519 €		70 000 €	8 405 €	64 113 €
Provisions réglementées	0 €				0 €
TOTAL	2 184 545 €	719 €	69 573 €	69 125 €	2 185 713 €

5.4.2. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit d'exploitation à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan

5.4.3. Provisions réglementées

Cf § 5.6 les tableaux de variations des provisions réglementées et pour risques et charges

5.5. Fonds reportés et dédiés

5.5.1. Fonds dédiés

5.5.1.1. Subventions de fonctionnement affectées

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions dont :							
OPUS	11 650	2 882				14 532	
Programme d'activités	0					0	
Projet ADNI	20 000	0	20 000			0	
Projet Cathédrales 26	0	19 589	0			19 589	
Fonctionnement	31 650	22 471	20 000	0	0	34 121	
Investissement ONL	137 926	85 039	22 889			200 076	
Investissement OPUS	31 220	9 348	9 719			30 850	
Investissement	169 147	94 388	32 608	0	0	230 926	
TOTAL	200 797	116 859	52 608	0	0	265 047	

5.6. Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Rubriques	Situations et mouvements	Provisions cumulées au début de l'exercice	Ventilation des dotations			Reprises de l'exercice	Ventilation des reprises			Provisions cumulées à la fin de l'exercice
			Exploitation	Financières	Excep.		Exploitation	Financières	Excep.	
Provisions réglementées										
. Amortissements dérogatoires										
Provisions pour risques et charges										
. Prov. pour litiges										
		56 236	30 000	30 000		25 729	25 729			60 507
. Prov. pour pensions										
. Autres prov. pour charges										
		309 372	56 100	56 100		242 472	242 472			123 000
TOTAL										
		365 608	86 100	86 100		268 201	268 201			183 507

5.7. Dettes

5.7.1. Précisions sur d'autres dettes

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	137 379
Dettes fiscales et sociales	
. Personnel et comptes rattachés	627 478
. Organismes sociaux	283 049
. Dettes fiscales	12 241
Autres dettes	0
TOTAL	1 060 146

5.7.2. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont constitués exclusivement des produits d'exploitation.

5.8. État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des sûretés réelles, à la clôture de l'exercice

L'ensemble des dettes sont exigibles à moins d'un an.

L'ensemble des créances sont également recouvrables à moins d'un an, à l'exception des prêts consentis à Action logement, dont les échéances s'étalent de 1 à 20 ans selon le tableau présenté au 5.1.3 .

6. Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général.

6.1. Produits du compte de résultat

6.1.1. Ventes de biens et de services

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

a) Répartition par secteurs d'activité : cette ventilation apparaît en clair à la lecture du compte de résultat.

b) Répartition par zones géographiques :

	Montant
France - Région	1 740 456
France - Hors Région	96 000
Etranger	37 000
TOTAL	1 873 456

6.1.2. Produits de tiers financeurs

6.1.2.1. Subventions

Des subventions dites de complément de prix sont octroyées à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de prix résultant de la tarification des places de concerts. Elles sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

6.1.2.2. Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature

6.2. Contributions volontaires en nature du compte de résultat

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Notre entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature, les conditions suivantes n'étant pas remplies :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

6.2.1. Mise à disposition de locaux ou de matériel

Le Conseil régional Hauts-de-France met les locaux du Nouveau Siècle à disposition de l'Orchestre : de façon permanente pour les services administratifs et techniques, et sur planning pour l'occupation de l'Auditorium et des loges pour les musiciens. En raison des travaux réalisés au Nouveau Siècle, cette mise à disposition a été suspendue au 1^{er} avril 2025. Par ailleurs, le Conseil régional Hauts-de-France a mis à disposition de façon temporaire des locaux administratifs et studios de répétition situés rue des Canonnières à Lille à compter du 3 mars 2025. Ces mises à disposition sont valorisées à 523.479 €.

Pendant la durée des travaux au Nouveau Siècle, la MEL a mis à disposition de façon temporaire un bâtiment situé au 2, rue de la Phalecque à Lille, à usage de salle de répétitions, de stockage des instruments, de studios de répétitions et de loges et bureaux administratifs. Cette mise à disposition est valorisée à 63.250 €

6.3. Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat

6.3.1. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes, figurant au compte de résultat de l'exercice, facturé au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 19.000 € hors taxes.

7. Informations relatives à la fiscalité

7.1. Impôt sur les bénéfices

7.1.1. Ventilation de l'origine de l'IS

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)	Total
Résultat avant impôts	-60 427	0	-60 427
Impôt : - au taux de 15 %	0	0	0
Impôt : - au taux de 26,5 %	0	0	
Crédit impôt	0		0
Résultat après impôts	-60 427	0	-60 427

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

7.1.2. Impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Bases -		
-	Provisions non déductibles	56 100
-	Fonds dédiés sur investissements	94 388
Total Base		150 488
Taux d'imposition ⁽¹⁾		25%
Créance d'impôt différé		37 622

(1) Taux de droit commun applicable à l'exercice clos

8. Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

8.1. Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Le montant total des « rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature » s'est élevé à 177.736 € en 2025.

Ce montant est en pratique communiqué ici bien que son information soit normalement prévue dans le « compte financier » par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative « à l'engagement éducatif ».

9. Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

EFFECTIF MOYEN AU 31 12 2025

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Musiciens	86	
Cadres	15	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	18	
Apprenti	1	
TOTAL	122	

10. Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

10.1. Engagements financiers donnés et reçus

	Montant hors bilan	Montant provisionné	Montant externalisé
. Engagements donnés	0	0	0
. Engagements en matière de pension	0	0	1 313 917
. Engagements reçus	0	0	0
TOTAL	0	0	1 313 917

Le calcul du passif social a été réalisé par la société d'assurance qui gère le fonds externalisé à partir de la méthode prospective et conforme à la norme FAS 87,

Les hypothèses retenues sont les suivantes :
Turn over : Taux décroissant avec l'âge du salarié (données INSEE)
Taux de décès : Table TF 00/02 du Code des assurances
Taux de charges patronales : 50 %

11. Bilan et compte de résultat 2024

ACTIF	Exercice 2024 (selon ANC 2018-06)		
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles	130 103,76	130 103,76	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	130 103,76	130 103,76	
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	1 886 784,61	1 657 710,70	229 073,91
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 886 784,61	1 657 710,70	229 073,91
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières	586 445,71		586 445,71
Participations et Créances rattachées	1 525,00		1 525,00
Autres titres immobilisés			
Prêts	567 989,59		567 989,59
Autres	16 931,12		16 931,12
Total I	2 603 334,08	1 787 814,46	815 519,62
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours	9 449,98	443,61	9 006,37
Créances			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	276 150,83	1 427,50	274 723,33
Autres	1 441 181,23		1 441 181,23
Valeurs mobilières de placement			
Instruments de trésorerie	2 052 279,11		2 052 279,11
Disponibilités	472 071,81		472 071,81
Charges constatées d'avance	52 400,26		52 400,26
Total II	4 303 533,22	1 871,11	4 301 662,11
Frais d'émission des emprunts (III)			
Primes de remboursement des emprunts (IV)			
Ecart de conversion Actif (V)			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	6 906 867,30	1 789 685,57	5 117 181,73

Association Orchestre National de Lille
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

PASSIF	Exercice 2024 (selon ANC 2018-06)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS	
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...	
Fonds propres statutaires	
Fonds propres complémentaires	
Autres fonds associatifs (partie 1/2)	
Réserves	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves pour projet de l'entité	2 730 413,34
Autres	
Report à nouveau	-549 106,62
Excédent ou déficit de l'exercice	719,38
Situation nette (sous total)	2 182 026,10
Autres fonds associatifs (partie 2/2)	
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 518,53
Provisions réglementées	0,00
Total I	2 184 544,63
FONDS REPORTES ET DEDIES	
Fonds dédiés	
Total II	
PROVISIONS	
Provisions pour risques	56 236,00
Provisions pour charges	309 372,00
Total III	365 608,00
Fonds dédiés	
- sur subventions de fonctionnement	31 650,43
- sur autres ressources	169 146,58
Total III bis	200 797,01
DETTES	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	368 267,07
Dettes fiscales et sociales	1 694 957,42
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00
Autres dettes	56 006,60
Produits constatés d'avance	247 001,00
Total IV	2 366 232,09
Ecart de conversion Passif (V)	
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	5 117 181,73

Association Orchestre National de Lille
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2024 (selon ANC 2018-06)
	en €
PRODUITS D'EXPLOITATION	
Ventes de biens et services	2 190 721,84
Ventes de biens	5 549,38
dont ventes de dons en nature	
Ventes de prestations de service	2 185 172,46
dont parrainages	
Produits de tiers financeurs	9 792 650,83
Concours publics et subventions d'exploitation	
Subventions	9 792 650,83
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	467 798,42
Utilisations des fonds dédiés	64 716,70
Autres produits	654 044,67
Dons manuels	350,00
Mécénats	568 500,00
Autres produits	85 194,67
Total I	13 169 932,46
CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats de marchandises	5 523,57
Variation de stock	-882,49
Autres achats et charges externes	1 904 217,75
Aides financières	
Impôts, taxes et versements assimilés	176 135,33
Salaires et traitements	8 031 954,32
Charges sociales	2 675 607,36
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	77 228,49
Dotations aux provisions	251 660,00
Reports en fonds dédiés	22 993,32
Autres charges	125 493,03
Total II	13 269 930,68
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-99 998,22
PRODUITS FINANCIERS	
De participation	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	83 398,12
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	
Différences positives de change	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total III	83 398,12
CHARGES FINANCIERES	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
Intérêts et charges assimilées	
Différences négatives de change	180,53
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total IV	180,53
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	83 217,59
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-16 780,63

Association Orchestre National de Lille
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Sur opérations de gestion	0,00
Sur opérations en capital	17 500,01
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0,00
Total V	17 500,01
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Sur opérations de gestion	0,00
Sur opérations en capital	0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00
Total VI	0,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	17 500,01
Participation des salariés aux résultats (VII)	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0,00
Total des produits (I + III + V)	13 270 830,59
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	13 270 111,21
SOLDE INTERMEDIAIRE	
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	
EXCEDENT OU DEFICIT	719,38
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Dons en nature	
Prestations en nature	1 692 997,00
Bénévolat	
TOTAL	1 692 997,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Secours en nature	
Mises à disposition gratuite de biens	1 692 997,00
Prestations en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services	
Personnel bénévole	
TOTAL	1 692 997,00